



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE

DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 27 AVRIL 2026

Sous la présidence de Monsieur Vincent BOURDEAUDUCQ - Maire

Membres présents : MMES et MM. Angie AIME, Florence BERNARD, Vincent BOURDEAUDUCQ, Pierre CAILLE, Améline CECILLON, Guillaume CHAMBOULEYRON, Dominique CLAISSE, Mariane DESBANS, Frédéric DUMOLARD, Delphine ESNAULT, Jean-Paul FLOCHON, Thierry JACQUET, Véronique JACQUET, Yannick LE GOFF, Muriel MINCHELLA, Anthony PERNETTE, Magali PONCET, Magali RAFFANTI, Franck SORBARA, Marjorie TAVEL,
formant la majorité des membres en exercice ;

Procurations : Mme Tatiana SIELANCZYK (donne pouvoir à Angie AIME) et M. David SEVELINGE (donne pouvoir à Anthony PERNETTE),

Absents excusés : M. Bilal ADHRI,
Mme Florence BERNARD a été élue secrétaire de séance.

La séance est ouverte à 19h35.

En exercice : 23

Présents : 20

Votants : 22

ORDRE DU JOUR

APPROBATION DES COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 09 mars 2026

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Approbation du compte-rendu du Conseil municipal du 30 mars 2026

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le MAIRE propose l'ajout d'une délibération pour nommer un représentant de la commune à la CLECT. La proposition est acceptée à l'unanimité.

DELIBERATIONS

1) Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon – Désignation d'un délégué communal auprès de la commission locale des charges transférées

Monsieur le Maire explique que la commission locale d'évaluation des charges transférées (= C.L.E.C.T.) est placée auprès de la Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon.

A l'origine, elle avait pour rôle d'assurer, pour un établissement public de coopération intercommunale (= E.P.C.I.) et pour ses communes membres, la neutralité budgétaire du passage à la taxe professionnelle unique et des transferts de compétences. Cette évaluation s'étend aujourd'hui à l'ensemble des impôts locaux dont le taux est fixé par la Communauté de communes. Elle est notamment chargée, chaque année de fixer le montant des attributions de compensations reversées par la Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon aux communes.

La commune doit désigner un délégué qui sera chargé de la représenter au sein de cette commission.

Monsieur le Maire propose de désigner Frédéric DUMOLARD pour représenter la commune.

Le conseil municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DESIGNE Monsieur Frédéric DUMOLARD pour représenter la commune de PONT-D'AIN au sein de la C.L.E.C.T. de la Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon.

2) Services techniques – Cession de l'épareuse Kuhn et acquisition d'une épareuse Noremat

Monsieur Anthony PERNETTE explique que la commune a acquis en 2019 une faucheuse-débroussailleuse de marque Kuhn, au prix de 27 480 € TTC.

Il est proposé au Conseil municipal de la remplacer par un matériel de marque NOREMAT au prix de 48 100 € TTC, avec une reprise de l'ancien au prix de 10 000 € TTC.

Le Conseil Municipal,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE l'acquisition d'une faucheuse-débroussailleuse de marque Noremat, au prix de 48 100 € TTC;

AUTORISE la cession de la faucheuse-débroussailleuse de marque Kuhn au prix de 10 000 € TTC ;

DIT que la dépense et la recettes seront imputées au budget principal de la commune, sur l'exercice 2026.

Débat et questions : Franck SORBARA demande quand la machine sera livrée. Anthony PERNETTE répond que la livraison est prévue début septembre.

TIRAGE AU SORT DES JURES D'ASSISES 2026

Monsieur le maire indique que 6 électeurs doivent être tirés au sort sur la liste électorale de la commune en vue de la désignation des jurés d'Assises (en nombre triple du nombre de jurés). Ceux-ci devront être âgés de 23 ans au moins en 2026 (nés en 2003 ou avant).

Il n'appartient pas à la commune de retirer de la liste les noms des personnes qui pourraient être exemptées de ce devoir car trop âgées ou affectées d'une incompatibilité avec d'autres fonctions.

<u>Page</u>	<u>Ligne</u>	<u>Nom – Prénom</u>	<u>Date de naissance</u>
15	6	BENGORINE Badis	21/06/2002
200	3	VARLET Killian	26/12/2001
90	10	GILLY gérard	18/03/1951
33	2	BRITO Antonia	26/05/1954

150	7	OSTROWSKI (PLAN) Josette	02/01/1931
67	8	DUPUIS Raymond	26/12/1959

TIRAGE AU SORT DE LA COMMUNE DU CANTON QUI N'AURA PAS DE JURES EN 2026

Monsieur le Maire explique que la commune de Pont-d'Ain est bureau centralisateur pour le tirage au sort des jurés d'Assises des communes de moins de 1 300 habitants situées dans son canton (Bolozon, Boyeux-Saint-Jérôme, Ceignes, Cerdon, Challes-la-Montagne, Labalme, Leyssard, Matafelon-Granges, Mérignat, Nurieux-Volognat, Peyriat, Saint-Alban, Samognat, Serrières-sur-Ain, Sonthonnax-la-Montagne, Varambon). Cela représente 16 communes. Or pour ces 16 communes le nombre d'électeurs à tirer au sort est de 15.

Il est donc nécessaire de tirer au sort la commune sur la liste électorale de laquelle aucun électeur ne sera tiré au sort.

La commune tirée au sort est : Bolozon

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE

Vincent BOURDEAUDUCQ donne lecture des devis signés depuis le 10 mars 2026

- Chaises pour l'école : Améline CECILLON demande ce dont il s'agit. Sabine LAURENCIN répond que ce sont quatre chaises ergonomiques pour nos quatre ATSEM.
- Achat d'un radar : Vincent BOURDEAUDUCQ explique que nous avons acquis un radar pédagogique qui nous a permis de relever les vitesses dans différents secteurs. Selon les lieux, l'aménagement de ralentisseur peut s'avérer utile, mais cette solution est coûteuse pour la commune. Dans d'autres circonstances, des contrôles de vitesse inopinés plus fréquents et des verbalisations peuvent avoir l'effet recherché. Il définira les secteurs concernés avec le policier municipale et une convention sera conclue avec la commune de Poncin, pour que les deux agents puissent intervenir en binôme sur le territoire des deux communes.
- Améline CECILLON demande si nous avons un logiciel de gestion des locations de salles. Vincent BOURDEAUDUCQ répond que nous en avons un qui est à usage interne : le public n'y a pas accès pour les demandes de réservation.
- Travaux de réfection de la buvette du quai : Dominique CLAISSE explique que la maçonnerie est terminée, que l'électricité est faite aux trois-quarts. Nous attendons le plombier qui doit intervenir prochainement. Nous risquons d'être un peu juste pour que le menuisier ait pu intervenir avant le début des Nocturnes, mais il nous installera une porte provisoire si la définitive n'est pas prête dans le délai. Améline CECILLON demande si nous mettons des caméras dans le secteur pour prévenir le risque de dégradation. Vincent BOURDEAUDUCQ répond que ce n'est pas prévu pour l'instant. Le local est resté inutilisé pendant longtemps : il avait été fermé lorsque l'association de Pétanque avait cessé son activité. Franck SORBARA dit que, à l'avenir ce local pourra être loué. La commission Finances avait prévu de créer un tarif correspondant.

QUESTIONS DIVERSES

- + Vol du camion IVECO : Vincent BOURDEAUDUCQ explique qu'il était stationné sur le quai Justin Reymond, avec un souffleur thermique à l'intérieur. Le vol s'est produit vers 14h40. Nous avons eu d'autres faits la même semaine : vol à l'arraché au centre-ville et incidents à Super U et à Intermarché. Lorsque nous aurons eu le remboursement de l'assurance, et en fonction du montant reçu, nous essaierons de trouver un véhicule d'occasion pour le remplacer.
- + CCAS : Marjorie TAVEL dit que les membres extérieurs ont été nommés par arrêté municipal. Le prochain conseil d'administration aura lieu le 26 mai 2026 (NDLR : la date initialement annoncée du 12 mai 2026 a dû être décalée).
- + Pont-d'Ainform : Marjorie TAVEL explique qu'il sera distribué la semaine 19.
- + Rencontres de quartier : Angie AIME explique qu'elles auront lieu les 29 mai (2 quartiers le vendredi soir), 30 mai (2 quartiers le samedi matin) et 06 juin (pour Pampier). Les lieux exacts de rencontre restent à déterminer. Nous aurons besoin de 4 ou 5 conseillers par quartier.
- + Cérémonie du 8 mai : Vincent BOURDEAUDUCQ explique que la participation des enfants de l'école et des enseignantes est prévue. Le défilé partira de la mairie à 10h30 et la cérémonie aura lieu au monument aux morts. Angie AIME dit que nous aurons besoin d'une personne pour prendre des photos. Thierry JACQUET demande combien de temps elle va durer. Vincent BOURDEAUDUCQ répond que cela dure entre une demi-heure et une heure.

- + Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon : Vincent BOURDEAUDUCQ informe le Conseil municipal que Angie AIME a été élue présidente de la Communauté de communes Rives de l'Ain - Pays du Cerdon et que Marjorie TAVEL a été élue vice-présidente.
- + Chantier du groupe scolaire : Pierre CAILLE demande ce qu'il faut faire pour le visiter. Vincent BOURDEAUDUCQ répond qu'il prévoit d'organiser des visites en petits groupes de 5 ou 6 personnes et que chacun devra être muni d'un casque de chantier. Cela pourra se faire les soirs de semaine ou les weekends.
- + Radar pédagogique : Pierre CAILLE dit qu'il est éteint. Vincent BOURDEAUDUCQ répond que le policier n'a par eu le temps de recharger les batteries la semaine dernière. Il va s'en occuper cette semaine.
- + Vidéoprotection : Vincent BOURDEAUDUCQ explique que nous avons reçu plus d'une dizaine de réquisitions en moins d'un mois.
- + Règlement intérieur du Conseil municipal : Vincent BOURDEAUDUCQ dit qu'il devrait être soumis au vote lors de la prochaine séance et il demande à chacun de faire ses remarques au plus tôt.

Rien n'étant plus inscrit à l'ordre du jour, la séance est close à 20h30.

Prochain Conseil municipal : 05 juin à 19h30 puis 08 juin 2026 à 19h30

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

Vincent BOURDEAUDUCQ

Florence BERNARD